

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Fiche du 12/3/2019, révision 3



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)

Code commercial: 351225

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: vernis électriquement isolant pour des applications industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Service Chimie
11 rue de la République
93000 St Denis
France
Tél: +33 (0) 1 40 05 48 48
www.servicechimie.fr

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg St Denis - Paris

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg St Denis - Paris
Tel:+33 1 40 05 48 48
cap.paris@lrp.aphp.fr
www.centres-antipoison.net

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. ' Ne pas fumer.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P370+P378 En cas d'incendie: utiliser ... Pour l'extinction.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité speciale:

Aucune

Contient:

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
2-butanone-oxime: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances


N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes Règlement CLP et classification relative :

>= 30% - < 40% Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226


 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

 3.8/3 STOT SE 3 H336


EUH066


>= 1% - < 3% Reaction mass of ethylbenzene and xylene

REACH No.: 01-2119488216-32, EC: 905-588-0

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H335

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.9/2 STOT RE 2 H373

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304


351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)




>= 0.5% - < 1% 2-butanone-oxime

REACH No.: 01-2119539477-28, Numéro Index: 616-014-00-0, CAS: 96-29-7, EC: 202-496-6

 3.6/2 Carc. 2 H351

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser...

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



- Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics
ACGIH - TWA(8h): 1.200 mg/m³, 197 ppm
Reaction mass of ethylbenzene and xylene
UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Notations: Skin
ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Notations: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics
Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 185 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 871 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 208 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité

SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Reaction mass of ethylbenzene and xylene

Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 960 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 960 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 480 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 480 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

2-butanone-oxime - CAS: 96-29-7

Consommateur: 1.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 2.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.78 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 2.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 3.33 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 9 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.3 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Reaction mass of ethylbenzene and xylene

Cible: STP - valeur: 35.6 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.981 mg/kg

Cible: Eau marine - valeur: 0.0981 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0981 mg/l

Cible: 08 - valeur: 0.0903 mg/kg

Cible: 09 - valeur: 0.36 mg/l

2-butanone-oxime - CAS: 96-29-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.256 mg/l

Cible: 09 - valeur: 0.118 mg/l

Cible: STP - valeur: 177 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité

SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Risques thermiques :
Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :
Aucun

Contrôles techniques appropriés
Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide homogène rouge	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil d'odeur :	N.A.	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	
Inflammation solides/gaz:	N.A.	
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	
Densité des vapeurs:	N.A.	
Point éclair:	38 °C	
Vitesse d'évaporation :	N.A.	
Pression de vapeur:	N.A.	
Densité relative:	>= 900	<= 1000 g/l
Hydrosolubilité:	N.A.	
Solubilité dans l'huile :	N.A.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Température d'auto-allumage :	N.A.	
Température de décomposition:	N.A.	
Viscosité:	N.A.	
Propriétés explosives:	>= 1	<= 7 %
Propriétés comburantes:	N.A.	

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	

VOC : 45.4 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants.
- 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m³ - Durée: 4h

Reaction mass of ethylbenzene and xylene

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation de fumées - Espèces: Rat = 27.124 mg/l - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 12.126 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3.523 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation = 11 mg/l - Durée: 4h

f) cancérogénicité:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg - Durée: 24H

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 2.171 mg/m³

2-butanone-oxime - CAS: 96-29-7

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1.000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de fumées - Espèces: Rat = 20 mg/l - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles ' exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1.000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.000 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1.000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

Reaction mass of ethylbenzene and xylene

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 24

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96

2-butanone-oxime - CAS: 96-29-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 = 177 mg/l - Remarques: Pseudomonas putida

Point final: EC50 = 201 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 11.8 mg/l - Durée h: 72

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Point final: LC50 > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oryzias latipes

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC = 50 mg/l - Remarques: 14 days - Oryzias latipes

Point final: NOEC = 100 mg/l - Remarques: 21 Days - Daphnia magna

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 2.56 mg/l - Durée h: 72

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Numéro ONU: UN 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Routier (ADR): 3

Aérien (ICAO/IATA): 3

Maritime (IMO/IMDG): IMCO CLASS 3 - UN 1263
EmS: F-E, S-E

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Code de restriction en tunnel: (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives au directive 2012/18/EU (Seveso III):

p5C

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

351225/3 (1272/2008/EC)

Fiche de Données de Sécurité SMALTO SYNTHITE ER-41 (ROSSO)



	dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

351225/3 (1272/2008/EC)